ont changé depuis. Je n'ai pas besoin de citer ici les chiffres qui mesurent la part croissante prélevée sur la récolte américaine par les fabriques américaines de cotonnades, non pas seulement du Nord, mais maintenant aussi du Sud, et la décroissance de la marge laissée disponible pour l'exportation. A l'heure actuelle, les cotton corners de Galveston et de Houston sont en mesure de décréter le blocus de Manchester, si Manchester ne s'ingénie pour faire pousser la précieuse fibre sur des territoires où flotte l'Union Jack.

Ce qui est vrai du coton l'est plus ou moins de toutes les matières qui sont inégalement réparties dans le monde et qui, par suite, constituent pour leurs détenteurs une sorte de monopole géographique. Nous avons pu craindre une guerre pour le pétrole et, si elle n'a pas abouti à des hostilités sanglantes entre les deux principaux rivaux, la lutte se poursuit, sous d'autres formes, sur toute la face de la terre. Sous des formes non sanglantes? Hélas! en sommes-nous bien sûrs? Si aucune goutte de sang anglais ou américain n'est répandue pour cette querelle, pouvons-nous affirmer que, dans telle ou telle guerre civile qui désole un des Etats ibéro-américains, dans telle soi-disant « révolution », les partis ne sont pas, en réalité, les mercenaires, les condottières de la Standard ou de la Shell? De même en Irak, en Perse ou ailleurs.

Inutile de multiplier les exemples, d'évoquer le caoutchouc, le café, l'un et l'autre objets de choix pour les plans de valorisation, ou le fer qui, après avoir été l'un des buts de guerre de l'Allemagne, semble devenir l'un des instruments de la réconciliation franco-allemande, non sans inquiéter par ailleurs l'autre grand détenteur de fer dans le monde, les Etats-Unis, et non sans troubler la quiétude des métallurgistes d'Angleterre et d'Ecosse. Parlerons-nous de la potasse, autre matière d'entente franco-allemande, autre objet des défiances américaines?

On sait combien cette question des matières premières et du danger qu'elle présente pour la paix du monde a préoccupé la Société des Nations. Déjà posée par la France au cours des négociations de paix, évoquée dans l'intervention retentissante de M. Tittoni à Bruxelles en 1920, exposée avec un scrupuleux souci du détail par M. Gini à Genève en 1921, elle n'a guère